

Que le projet de loi C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour permettre au ministre responsable de comparaître de nouveau devant ledit comité afin de modifier le projet de loi de façon à ce qu'il réponde mieux aux besoins de la population canadienne.

Monsieur le président, qu'est-ce qu'on a fait, au comité, lorsque le bill a été présenté? Ces choses-là ont été considérées, des discussions ont eu lieu à ce sujet-là. Qu'est-ce qu'on pourra faire, au comité, si l'on y défère le bill?

J'ai comparu devant le comité. Présentement, les prévisions budgétaires du ministère y sont étudiées. J'y comparais, et j'ai pris un engagement envers tous les députés et tous les membres du comité de comparaître à nouveau devant le comité pour discuter des problèmes de la réduction de l'âge d'admissibilité et de l'augmentation des pensions. Tout ceci a été considéré par le comité, et nous avons conclu un accord qui est consigné au compte rendu des délibérations du comité à l'effet que je comparaitrai et que nous allouons du temps à la considération et à la discussion de toute cette question.

Tout cela ne peut, à l'heure actuelle, que retarder l'adoption du projet de loi. Si l'adoption de ce projet de loi est retardée et qu'il en résulte un délai dans le paiement des pensions aux personnes âgées, j'espère que le pays saura qui a retardé l'adoption de ce projet de loi: ce seront les créditistes, ce sera le Parti Crédit Social du Canada, et ce sera le député de Joliette.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

• (1630)

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** Le député d'Abitibi (M. Laprise) en appelle au Règlement.

[Français]

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je n'ai pas relevé les dates, mais je sais que le rapport du comité a été présenté à la Chambre et que le gouvernement a attendu une semaine avant de le présenter à la Chambre.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** De nouveau, il semble à la présidence qu'il s'agit d'une question à discuter ou à débattre plutôt que d'un rappel au Règlement. La présidence doit de plus en plus souvent chaque jour rappeler aux députés qui ont un point de désaccord avec un autre député qu'ils devraient, au lieu d'attirer l'attention de l'Orateur pour un rappel au Règlement, attendre d'avoir la parole pour présenter alors leur point de vue. La présidence recommande cette procédure à la Chambre si nous voulons avoir un débat ordonné. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a la parole.

[Français]

**M. Lalonde:** Je crois que je ne perdrai pas de temps, monsieur le président, à répondre au rappel au Règlement de l'honorable député, mais je me contenterai de signaler que nous étudions un projet de loi, que le temps presse, qu'on a proposé un amendement non seulement démagogique, mais, ce qui est encore pire, futile. On n'atteindra rien en vertu de cet amendement.

Quant à l'honorable député qui a présenté cet amendement, où était-il quand ce projet de loi a été considéré au comité? Il ne s'est pas montré au comité; nous avons

### Sécurité de la vieillesse

étudié ce projet de loi le mardi 13 mars 1973. Le député de Joliette n'a pas assisté aux séances du comité. Et qu'est-ce qu'il demande maintenant? Il demande que le ministre retourne au comité, alors que lui-même serait peut-être présent. On l'espère! Mais, en tout cas, une chose est certaine: il ne trouvait pas ce projet de loi assez important à ce moment-là pour se donner la peine de se rendre au comité.

L'honorable député prétend qu'il était à la Chambre lorsque le bill a été étudié par le comité. Si je me souviens bien, monsieur le président, la Chambre ne siégeait pas, et il avait amplement de temps pour se rendre au comité.

Nous étudions un projet de loi qui exige une adoption rapide, si l'on veut que les personnes âgées puissent en bénéficier. Or, qu'est-ce que nous allons faire au comité? Je suis sûr, monsieur le président, que nous allons entendre pour la nième fois la série de propositions et d'amendements créditistes.

Le Nouveau parti démocratique a suggéré \$150 comme pension de base. Maintenant, le Parti Crédit Social du Canada parle de \$200. Je suis certain qu'au comité, ils parleront de \$250. On a parlé de réduire l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans. On a aussi pensé à d'autres choses. Hier, on a présenté des amendements selon lesquels la pension serait payée à toute personne handicapée, à l'âge de 50 ans. Qu'est-ce qu'il y a de magique à 50 ans? Pourquoi ne s'occuperait-on pas des personnes handicapées de 49 ans, 48 ans ou 45 ans? Pourquoi désire-t-on accorder la pension à 60 ans? Pourquoi pas à 55 ans ou, comme je l'ai dit moi-même au comité, à 43 ans, 42 ans? On pourrait avoir le choix. Tout cela, sans aucun calcul des coûts. Naturellement, avec les créditistes, il n'y a jamais de problème quant aux coûts. On fait partir la presse, et il n'y a pas de problème: l'argent va sortir.

Il s'agit évidemment d'une attitude totalement irresponsable quant à cette question, d'une attitude totalement démagogique et qui n'a aucun lien avec les problèmes réels de la pauvreté au Canada, à l'heure actuelle.

Si on défère le bill au Comité, qu'est-ce qu'on va y faire? On va simplement essayer de ramener au comité les amendements qui ont tous été déclarés contraires au Règlement. Et tout ce que cela entraînera à ce moment-là, ce sera une perte de temps générale pour la Chambre et pour le comité, et j'ai l'impression que les honorables députés créditistes ont déjà assez fait perdre le temps de la Chambre, hier, lors du débat.

Monsieur le président, encore une fois, cet amendement est tout à fait futile.

[Traduction]

Le seul effet de cet amendement sera de retarder l'adoption du bill. Le gouvernement a manifesté ses intentions et le gouverneur en conseil a fait une recommandation au sujet de cette mesure: elle a été présentée à la Chambre et nous avons clairement défini notre attitude. La Chambre s'est prononcée à la première lecture, à la deuxième lecture et en comité. Comme je l'ai dit devant le comité, la question de l'abaissement de l'âge minimal ou celle de l'augmentation de la pension, soulevées par des députés, mérite une discussion.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Les députés peuvent applaudir tant qu'ils le veulent. J'espère que nous aurons une discussion plus intelligente que leurs discours des deux derniers jours. J'espère que les députés seront présents au comité où ils pourront discuter de cette question. J'espère que le repré-